



Modification 86 à l'Accord-cadre

Assurance responsabilité professionnelle

Les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux et de votre fédération ont convenu de la Modification 86 à l'Accord-cadre qui traite exclusivement de l'assurance responsabilité professionnelle. Les changements apportés entrent en vigueur le **1^{er} janvier 2018**.

Modification 86 – Assurance responsabilité professionnelle

◆ BROCHURE N^o 1 → ANNEXES 9 ET 11

Entente auxiliaire concernant l'assurance responsabilité professionnelle (annexe 9)

Cette entente auxiliaire a été renouvelée pour l'année 2018. Le montant de la prime que doit payer le médecin pour contracter son assurance responsabilité professionnelle ainsi que la contribution qu'il doit assumer ont, pour la plupart, subi des changements à la baisse qui varient selon le genre d'activités médicales.

Vous pouvez prendre connaissance du texte officiel de l'[annexe 9 – Entente auxiliaire concernant l'assurance responsabilité professionnelle](#) dans la *Brochure n^o 1*, sous l'onglet *Manuels* de la section réservée à votre profession, sur le site de la Régie, au www.ramq.gouv.qc.ca.

Lettres d'entente (annexe 11)

La *Lettre d'entente n^o 218* est remplacée par la *Lettre d'entente n^o 223* concernant l'assurance responsabilité professionnelle.

Vous pouvez prendre connaissance du texte officiel de la [Lettre d'entente n^o 223](#) concernant l'assurance responsabilité professionnelle dans la *Brochure n^o 1*, sous l'onglet *Manuels* de la section réservée à votre profession, sur le site de la Régie, au www.ramq.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information, consultez la rubrique [Assurance responsabilité](#), accessible sous l'onglet *Administration de la pratique* de la section réservée à votre profession au www.ramq.gouv.qc.ca.

c. c. Agences commerciales de facturation
Développeurs de logiciels – Médecine

Courriel, site Web et fils RSS

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS

Téléphone

Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs 1 800 463-4776

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)